

Arrêté de création de commission au titre de recrutement par contrat de chaire de professeur junior

Le président de l'Université Claude Bernard Lyon 1

VU le code de l'éducation, notamment dans ses articles L. 712-2, 5, L. 952-6-2 et le cas échéant L713-9 ;

VU le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 modifié relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche ;

VU le cas échéant, l'avis du directeur de la composante L713-9 concernée par un recrutement sur emploi d'enseignant-chercheur ;

VU le procès-verbal de délibération du conseil académique restreint dans sa séance du 18 septembre 2025, portant avis favorable sur la composition nominative de la commission de recrutement de chaire de professeur junior et sur la nomination du président ;

Article 1 : Une commission chargée, dans une première séance d'examiner les candidatures, puis dans une deuxième séance d'auditionner les candidats et dresser la liste des candidats jugés aptes à être recrutés en les classant par ordre de mérite selon leurs projets de recherche et d'enseignement, est créée dans le cadre du recrutement de chaire de professeur junior à conduire sur l'emploi 253181 en 26 - Mathématiques appliquées et applications des mathématiques, 27 - Informatique, pour une prise de fonctions le 01/12/2025.

Article 2 : Sont nommés membres de la commission pour l'emploi désigné ci-dessus :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Interne ou externe	Spécialiste ou non spécialiste
Madame	LARTIZIEN	CAROLE	Interne	Spécialiste
Monsieur	MACALUSO	EMILIANO	Interne	Spécialiste
Monsieur	BERRY	HUGUES	Interne	Spécialiste
Madame	MORRISON	ABIGAIL	Externe	Spécialiste
Monsieur	JERBI	KARIM	Externe	Spécialiste
Madame	ACHARD	SOPHIE	Externe	Spécialiste
Monsieur	VAN RULLEN	RUFIN	Externe	Spécialiste

Article 3 : Est nommée présidente du comité de sélection créé pour l'emploi désigné ci-dessus Mme ACHARD Sophie.

Fait à Villeurbanne, le 22/09/2025

Le Président

 Bruno LINA